

# RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat général

À l'usage du Secrétariat général

Assemblée du: 7 mars 2017

Article de l'ordre du jour numéro: 3

Résolution numéro: CA-2017-066

**Recommandation** D'autoriser la participation à une conférence de règlement à l'amiable et un règlement hors Cour

D'autoriser la participation à une conférence de règlement à l'amiable et un règlement hors Cour si les paramètres contenus en annexe des présentes sont rencontrés dans le litige judiciaire opposant la firme CNIM Canada inc. et la STM (dossier de Cour : 500-17-082468-144).

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

**DE responsable :** D.E. Capital humain, Appro et Aff. jur.

Nom : Alain Brière

Titre : Directeur exécutif

Date : 15/2/2017

Signature :

**DE responsable :**

Nom

Titre

Date :

Signature :

Secrétaire de l'assemblée :

**Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client**

- Améliorer l'expérience client     Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance     Maîtriser les finances     Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

Le 6 février 2002, suivant un appel d'offres public, la STM accordait à CNIM Canada inc. (CA-2002-016) un contrat pour la fourniture et l'installation d'un nombre 47 escaliers mécaniques et 2 trottoirs roulant. Ce contrat a été modifié en cours d'exécution (CA-2002-096; CA-2003-033; CA-2003-034; CA-2005-126) pour enfin comporter un total de cent cinquante (150) escaliers mécaniques et deux trottoirs roulants à travers les diverses stations du métro.

L'installation et la mise en opération des escaliers et trottoirs roulants se sont effectuées à partir de 2004 jusqu'à 2011.

À ce jour, la réception finale de cinquante et un (51) escaliers n'a pas été prononcée en raison d'anomalies non corrigées par CNIM. En date des présentes, quatre-vingt-dix-neuf (99) escaliers ont fait l'objet d'une « réception finale » aux termes du contrat.

Les cinquante et un (51) escaliers mécaniques et deux trottoirs roulants n'ayant pas encore obtenu la réception finale ont toutefois fait l'objet d'une « réception provisoire » aux termes du contrat.

CNIM a institué un recours contre la STM et celle-ci a déposé de son coté, une défense-demande reconventionnelle.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

## RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** DEMANDE DE PROCÉDER, DANS UN LITIGE JUDICIAIRE, À UNE CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE ET, SI L'ÉVENTUALITÉ SE PRÉSENTE, À UN RÈGLEMENT HORS COUR SELON CERTAINS PARAMETRES.

### Démarche, solution proposée et conclusion

Dans le cadre de procédures judiciaires, les parties ont l'opportunité de présenter leur différends devant un juge de la Cour supérieure du Québec qui préside, à huis clos, une conférence de règlement à l'amiable (CRA). Cette CRA se tient sans frais pour les parties. Après avoir pris connaissance sommairement des questions en litige, le juge définit de concert avec les parties les règles applicables à la conférence, les mesures propres à en faciliter le déroulement et le calendrier des rencontres. Peuvent y assister les personnes dont la présence est considérée, par le juge et les parties, utile au règlement du litige.

Tout ce qui est dit ou écrit au cours de la conférence est confidentiel. Lors de cette conférence les parties n'ont pas à suivre de règles strictes de procédure, le juge agit comme un médiateur et tente de faire ressortir les éléments du dossier qui pourraient mener à une entente. Si les parties en viennent à une entente, elles évitent les coûts liés à un procès dont l'issue est toujours incertaine. La conférence n'a pas pour effet de suspendre l'instance. Si aucun règlement à l'amiable intervient lors de la conférence, le litige poursuit son cours.

L'opinion juridique (confidentielle et strictement privilégiée) jointe en annexe décrit les circonstances du dossier opposant CNIM à la STM. Elle énonce la possibilité d'un règlement qui serait satisfaisant si des paramètres particuliers sont rencontrés.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

### Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Comité suivi des actifs

Date: 23 02 2017  
JJ MM AAAA

Comité:

Date: JJ MM AAAA

### Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

**Préparé par:** D.E. Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

Nom: Me Daniel Maillé

Titre: Avocat

**Service:** Direction exécutive Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

Nom: Sylvain Joly

Titre: Secrétaire corporatif et directeur Affaires juridiques

Signature: \_\_\_\_\_

Date: 15 février 2017

# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet :** DEMANDE DE PROCÉDER, DANS UN LITIGE JUDICIAIRE, À UNE CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE ET, SI L'ÉVENTUALITÉ SE PRÉSENTE, À UN RÈGLEMENT HORS COUR SELON CERTAINS PARAMETRES.

**Informations financières**  S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

**Ventilation des coûts**  S/O

Période couverte par le contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2016	2017	2018 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2018, indiquer le total des années 2018 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

**Subvention, financement et certification**  S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention*

**Certification de fonds**

Certification de fonds requise ?

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: Linda Lem

Date: 7 mars 2017

## RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** DEMANDE DE PROCÉDER, DANS UN LITIGE JUDICIAIRE, À UNE CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE ET, SI L'ÉVENTUALITÉ SE PRÉSENTE, À UN RÈGLEMENT HORS COUR SELON CERTAINS PARAMÈTRES.

**Suite de la rubrique**  Recommandation  Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client  
 Démarche, solution proposée et conclusion  Développement durable  Subvention

En effet, dans son recours CNIM réclame à la STM la somme de 3 285 738,31\$ pour les retenues contractuelles ainsi que les intérêts y reliés aux termes du contrat. La STM refuse de payer cette somme considérant notamment que CNIM n'a pas rempli les conditions préalables à la réception définitive des travaux ainsi qu'en raison des divers défauts contractuels de CNIM. La STM estime également que CNIM n'a pas fourni des escaliers et des trottoirs roulants de type « *pour service intense ou heavy duty* » ayant une durée de vie minimum de 25 ans et n'a pas complété l'ensemble des travaux afin de fournir les escaliers exempts de tout vice les rendant impropres à l'usage auquel on les destine, le tout tel qu'exigé au Contrat. La STM réclame à CNIM dans sa demande reconventionnelle une somme de 12 000 000\$ à parfaire.

Sous réserve des présentes, les parties ont convenu de participer à une conférence de règlement à l'amiable. Ce type de conférence de règlement est offert par la Cour supérieure du Québec dans le but d'aider les parties à communiquer, à négocier, à identifier leurs intérêts, à évaluer leurs positions et à explorer des solutions mutuellement satisfaisantes et éviter ainsi les impondérables d'un procès. Toutefois, les parties à cette conférence sont tenues de s'assurer que les participants sont en mesure de procéder à un règlement à l'amiable. L'autorisation du conseil d'administration est nécessaire pour permettre de faire en sorte qu'un règlement hors Cour intervienne si certains paramètres sont rencontrés lors de ladite conférence.

**Suite de la rubrique**  Recommandation  Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client  
 Démarche, solution proposée et conclusion  Développement durable  Subvention

# RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat général

## À l'usage du Secrétariat général

Assemblée du: 7 mars 2017

Article de l'ordre du jour numéro: 4

Résolution numéro: CA-2017-067

### Recommandation DEV2017-08 - Adopter le Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 de la STM

Le Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 s'articule autour de 9 chantiers et d'une vision 2025 déclinant l'excellence de l'expérience de la clientèle ayant des limitations fonctionnelles. Pour chaque chantier, des états de situation, des projets, des cibles de maturité, des résultats ciblés en 2020 et anticipés en 2025 sont présentés. Le Plan comprend également des indicateurs qui seront suivis chaque année.

Il est recommandé d'adopter le Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 de la STM.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$

-

DE responsable: Planification, finances et contrôle

Nom: Linda Lebrun

Titre: Directrice exécutive et trésorière

Date: 6 mars 2017

Signature:

DE responsable:

Nom:

Titre:

Date:

Signature:

Secrétaire de l'assemblée:

### Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client     Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance     Maîtriser les finances     Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

L'article 67 de la loi de 2004 sur l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale indique que chaque société de transport du Québec doit faire approuver un Plan de développement d'accessibilité universelle par le Ministre des transports du Québec (MTQ). Les exigences relatives à l'élaboration du Plan sont fixées par le MTQ, et se retrouvent dans le Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 de la STM.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** DEV2017-08 - Adopter le Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 de la STM

## Démarche, solution proposée et conclusion

Le Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 de la STM est le résultat d'une démarche d'élaboration incluant les étapes suivantes :

- établissement du diagnostic et des enjeux stratégiques en accessibilité universelle,
- tenue de 7 ateliers sur les besoins de la clientèle ayant des limitations fonctionnelles,
- évaluation concertée avec les milieux associatifs du niveau de maturité en accessibilité universelle,
- consultation de tous les secteurs internes concernés,
- consultation du conseil d'administration et des milieux associatifs.

Il expose le résultat de l'évaluation concertée en accessibilité universelle : en 2015, la STM avait atteint un niveau 2 (sur 4) de maturité des pratiques en accessibilité universelle. Le Plan propose de cibler un niveau 3 de maturité des pratiques en accessibilité universelle en 2020 et il anticipe un niveau 3,5 de maturité des pratiques en accessibilité universelle en 2025.

Le Plan veut consolider l'implantation de l'accessibilité universelle à la STM (en s'arrimant aux processus décisionnels, en formalisant les interventions et en systématisant les bénéfiques et les suivis), accélérer l'accessibilité universelle des stations du métro (via le programme d'accessibilité du métro : 43 stations seront dotées d'ascenseurs en 2025), élargir les champs d'intervention de l'accessibilité universelle (aux opérations et à l'entretien ainsi qu'à la fiabilité des mesures et aux cheminements sans entraves) et enfin, accueillir la clientèle ayant des limitations fonctionnelles (via une stratégie d'éducation, d'information et d'accompagnement de la clientèle et via une meilleure intégration des réseaux réguliers et du transport adapté).

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

## Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: sous-comité accessibilité universelle

Date: 22 02 2017  
JJ MM AAAA

Comité:

Date: JJ MM AAAA

## Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Rendre le transport collectif accessible au plus grand nombre

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

## Préparé par: Mobilité et développement des réseaux

Nom: Mathilde Le Bouëdec

Titre: Conseillère Corporative - Milieux associatifs

## Service: Planification et développement des réseaux

Nom: Michel Tremblay

Titre: Directeur par intérim

Signature: 

Date: 17/03/16

# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** DEV2017-08 - Adopter le Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 de la STM

## Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

## Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de  JJ  MM  AAAA à  JJ  MM  AAAA

-	2017	2018	2019 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

## Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention*

## Certification de fonds

Certification de fonds requise ? **NON**

Trésorier: Linda Lem

Disponibilité des fonds ?

Date: 6 Mars 2017

## RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** DEV2017-08 - Adopter le Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 de la STM

**Suite de la rubrique**  Recommandation  Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client  
 Démarche, solution proposée et conclusion  Développement durable  Subvention

**Suite de la rubrique**  Recommandation  Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client  
 Démarche, solution proposée et conclusion  Développement durable  Subvention

Le Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 s'articule autour de 9 chantiers et d'une vision 2025 déclinant l'excellence de la mobilité de la clientèle ayant des limitations fonctionnelles. Les 9 chantiers sont : 1) Les besoins du client, 2) Les véhicules, les infrastructures, les équipements et les correspondances, 3) Le système de vente et perception, 4) Les opérations et l'entretien, 5) L'éducation et les communications à la clientèle, 6) La formation des employés, 7) Les orientations et les politiques, 8) La mise en oeuvre et l'évaluation des plans d'action, 9) Le financement.

Pour chaque chantier, des états de situation, des projets, des cibles de maturité, des résultats ciblés en 2020 et anticipés en 2025 sont indiqués. Le Plan comprend également des indicateurs qui seront suivis chaque année.

Il est recommandé d'adopter le Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 de la STM.



# RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



## À l'usage du Secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro :

5

Assemblée du :

7 mars 2017

Résolution numéro :

CA-2017-068

## Recommandation STM-5515-09-16-40

D'ADJUGER à l'entreprise « Bell Canada », un contrat de services pour l'intégration et l'utilisation d'un logiciel de gestion des talents, au montant forfaitaire de 1 848 892,00 \$, plus les taxes de 276 871,59 \$, pour un montant total de 2 125 763,59 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-5515-09-16-40 et à la soumission produite par l'Adjudicataire;

D'AUTORISER une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

**LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :** 2.125.763,59 \$ Toutes taxes incluses

**DE responsable** Capital hum., Appro., Affaires juridiques

Nom : Alain Brière

Titre : Directeur exécutif

Date : 17/02/2017

Signature:

**DE responsable :** Techn. de l'information et innovation

Nom : Luc Lamontagne

Titre : Directeur exécutif

Date : 17/02/2017

Signature:

Secrétaire de l'assemblée :

## Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client  Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance  Maîtriser les finances  Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

La STM désire implanter une "Solution intégrée de gestion des talents (SGT)" qui permettra de supporter la Direction des ressources humaines dans la réalisation de son offre de services en ce qui a trait aux processus d'identification, d'attraction, d'évaluation, de recrutement, d'accueil et de formation des meilleurs talents, ainsi que du maintien des compétences.

La gestion des talents est un élément important afin d'attirer, recruter et intégrer des employés mobilisés à offrir une excellente expérience client.

Dans le cadre de ce projet, l'acquisition de services pour l'utilisation d'un logiciel de gestion des talents, ainsi que des services d'accompagnement sont requis pour l'implantation.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la division Formation et la division Dotation & planification main-d'œuvre de la direction des Ressources humaines, en collaboration avec la Chaîne d'approvisionnement.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** Appel d'offres STM-5515-09-16-40 (Adjudication)  
Titre de l'appel d'offres : Acquisition de services pour l'utilisation et l'intégration d'un logiciel de gestion des talents

## Processus d'adjudication de contrat Informations sur les soumissions

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau contrat | <input type="checkbox"/> De gré à gré      | <input type="checkbox"/> Levée d'options |
| <input type="checkbox"/> Renouvellement             | <input type="checkbox"/> Sur invitation    | <input type="checkbox"/> Autre           |
| <input type="checkbox"/> Prolongation               | <input checked="" type="checkbox"/> Public |  |

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: 15

Nombre de soumissions déposées : 3

## Annexes jointes

- |  |   |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Analyse juridique      | <input type="checkbox"/> Analyse technique          |
| <input type="checkbox"/> Analyse des prix                  | <input type="checkbox"/> Analyse de qualité         |
| <input type="checkbox"/> Rapport d'analyse des soumissions | <input type="checkbox"/> Liste des soumissionnaires |
| <input type="checkbox"/> Autres annexes                    |   |

## Cheminement décisionnel

 Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) Date: (jj/mm/an) 02 06 2016

Comité : Comité suivi des actifs Date: (jj/mm/an) 05 07 2016

## Démarche et conclusion

### La démarche de l'appel d'offres

Le conseil d'administration de la STM a approuvé, lors de sa séance tenue le 5 octobre 2016, le système de pondération et d'évaluation des offres devant servir à déterminer le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, par critères de sélection détaillés dans les documents de l'appel d'offres STM-5515-09-16-40 (Résolution CA-2016-306). La composition du comité de sélection a été autorisée le 14 décembre 2016, conformément à l'article 96.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c.S-30.01)* et règlement interne R-062 de la STM, par le Directeur exécutif Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques.

Un avis a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal le 10 novembre 2016, et sur le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), le 11 novembre 2016. Les soumissions ont été ouvertes publiquement, le 11 janvier 2017.

### Le marché

Le marché est composé de quelques entreprises spécialisées et trois (3) entreprises ont déposé une offre.

Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

## Développement durable

 S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation  
Agir en employeur responsable.

Optimiser la contribution économique et la performance de la STM.

Ce contrat permet de maintenir les activités quotidiennes et d'accroître la performance de la STM (Chantier 4 du plan de développement durable 2020 - optimiser la contribution économique et la performance de la STM).

La STM agit en employeur responsable en améliorant constamment ses pratiques de ressources humaines, et de santé et sécurité au travail (Chantier 8 du plan de développement durable 2020 de la STM).

Voir suite de la rubrique Développement durable

## Préparé par: DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

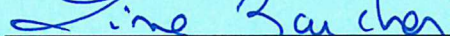
Nom: Yves Desmarais

Titre: Administrateur de contrats

## Service: CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom: Line Boucher

Titre: Directrice

Signature: 

Date: 16/2/2017

# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet :** Appel d'offres STM-5515-09-16-40 (Adjudication)  
 Titre de l'appel d'offres : Acquisition de services pour l'utilisation et l'intégration d'un logiciel de gestion des talents

## Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre			39200	
Compte	551440	568250	568250	
Ordre interne	400168	400168		
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-167	R-167		
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	592.760,51	383.250,77	1.149.752,31	2.125.763,59

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

## Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de 01 03 2017 à 28 02 2021  
JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2017	2018	2019 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>	539.556,40\$	642.667,60\$	666.668,00\$	1.848.892,00\$
(B) TPS	26.977,82\$	32.133,38\$	33.333,40\$	92.444,60\$
(C) TVQ	53.820,75\$	64.106,09\$	66.500,13\$	184.426,97\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	620.354,97\$	738.907,07\$	766.501,53\$	2.125.763,57\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	53.888,20\$	64.186,43\$	66.583,47\$	184.658,10\$
(F) Montant net (D – E)	566.466,77\$	674.720,64\$	699.918,06\$	1.941.105,47\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2018, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

## Subvention, financement et certification S/O

Suite à une évaluation du dossier, ce projet est non admissible à une subvention selon les modalités définies par le MTMDT, puisque les fonctionnalités développées ne répondent pas aux caractéristiques décrites à la section « Projets présentant un caractère innovateur sur le plan technologique ».

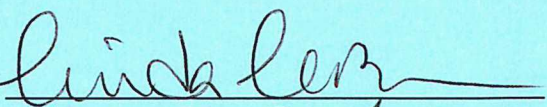
**FINANCEMENT :** La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-167 (Solution intégrée de gestion des talents (SGT)) qui a été dûment autorisé par l'ensemble des instances.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

## Certification de fonds

Certification de fonds requise ?

Disponibilité des fonds ?

Trésorier:   
 Date: 7 mars 2017

## RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** Appel d'offres STM-5515-09-16-40 (Adjudication)  
Titre de l'appel d'offres : Acquisition de services pour l'utilisation et l'intégration d'un logiciel de gestion des talents

**Suite de la rubrique**  Recommandation  Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client  
 Démarche et conclusion  Développement durable  Subvention

### Analyse des soumissions et processus d'adjudication

Quinze (15) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois (3) d'entre elles ont déposé une offre, dont une seule (1) a été jugée conforme, soit l'entreprise « Bell Canada ».

Comme le prévoient les termes et conditions de l'appel d'offres, il est recommandé d'adjuger le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit l'entreprise Bell Canada, pour un montant forfaitaire de 2 125 763,58 \$ toutes taxes incluses.

### Estimation

L'estimation de contrôle pour ce contrat est de 3 397 418,81 \$ toutes taxes incluses, le prix soumis de 2 125 763,58 \$ toutes taxes incluses (sans les options de renouvellement) est donc inférieur de 1 271 655,23 \$ (37,43 % favorable). L'écart s'explique principalement par les coûts d'intégration et de licences qui sont inférieurs aux prévisions de la STM, et à l'absence de coût lié au développement des fonctionnalités requises.

Aucune comparaison n'est possible entre les prix soumis au présent contrat et des prix payés pour des contrats antérieurs puisqu'il n'existe aucun historique comparable pour ce type d'acquisition.

**Suite de la rubrique**  Recommandation  Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client  
 Démarche et conclusion  Développement durable  Subvention

# RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



## À l'usage du Secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro :

6

Assemblée du :

7 mars 2017

Résolution numéro :

CA-2017-069

## Recommandation STM-5700-02-17-40

D'ADOPTER, conformément à l'article 96.1 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01)*, le système de pondération et d'évaluation des offres devant servir à déterminer le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, dont chacun des critères ci-après énumérés fera l'objet d'une description plus détaillée dans les documents d'appel d'offres, lequel système sera intégré au document d'appel d'offres public intitulé « Services-conseils en relations de travail ».

- |   |                |
|---|----------------|
| - Expérience dans la négociation de conventions collectives | 30 points      |
| - Expérience du chargé de projet                            | 30 points      |
| - Expérience dans la gestion d'une équipe de négociateurs   | 20 points      |
| - Approche proposée   | 20 points /100 |

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :

\$

-

DE responsable : Capital hum., Appro., Affaires juridiques

Nom : Alain Brière

Titre : Directeur exécutif

Date :

Signature :

21/3/2017

DE responsable : s/o

Nom s/o

Titre s/o

Date :

Signature :

Secrétaire de l'assemblée :

## Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client     Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance     Maîtriser les finances     Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

La STM doit procéder à des négociations en vue du renouvellement de conventions collectives. Il est important de retenir des services d'experts en relations de travail afin de gérer le processus de négociation. Un système de pondération et d'évaluation des offres doit donc être autorisé.

Le renouvellement des conventions collectives permettra d'améliorer l'expérience client au moyen d'un climat de travail sain et des employés engagés à bien servir la clientèle de la STM.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

## RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet:** Appel d'offres STM-5700-02-17-40 (Grille de pondération et d'évaluation des offres)  
Titre de l'appel d'offres : Services-conseils en relations de travail

### Démarche, solution proposée et conclusion

La composition du comité de sélection sera autorisée, conformément à l'article 96.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c.S-30.01)* et règlement interne R-062 de la STM, par le Directeur exécutif Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques.

La STM utilise un système de pondération et d'évaluation des offres conforme à l'article 96.1 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01)*.

La grille de pondération et d'évaluation des offres est composée des critères qui sont indiqués à la première page de la présente recommandation. L'application de cette grille permettra d'évaluer les soumissionnaires en fonction des différents critères y étant inclus.

Suite à l'approbation de la grille de pondération et d'évaluation des offres, un appel d'offres public sera lancé afin de sélectionner une entreprise apte à offrir des services conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Le prix proposé sera pondéré pour les soumissions ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70, selon la formule prescrite à l'article 96.1 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01)*. Les soumissionnaires, dont l'offre n'atteindra pas le pointage intérimaire de 70, verront leur enveloppe contenant le prix, retournée sans avoir été ouverte.

Le contrat sera adjugé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

### Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: S.O

Date:

JJ

MM

AAAA

Comité: S.O

Date:

JJ

MM

AAAA

### Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

### Préparé par: APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

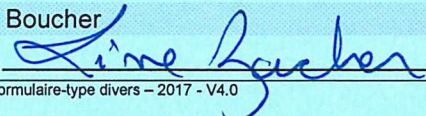
Nom: Yves Desmarais

Titre: Administrateur de contrats

### Service: CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom: Line Boucher

Titre: Directrice

Signature: 

Date: 02/03/2017

# RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet :** Appel d'offres STM-5700-02-17-40 (Grille de pondération et d'évaluation des offres)  
Titre de l'appel d'offres : Services-conseils en relations de travail

## Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

## Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2017	2018	2019 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

## Subvention, financement et certification S/O

[Empty space for subvention, financing and certification details]

Voir suite de la rubrique *Subvention*

## Certification de fonds

Certification de fonds requise ? **NON**

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: Linda Lem  
Date: 7 mars 2017